

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 08 mars à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 février 2012

Présents : BALLOT M, BATAILLE J.L, BOUBY F, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COLY G, COUEGNAS A, DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M.), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, LACOUTURIERE B, LISSANDRE A, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G, LENOBLE M (représente SERRU MC), TESSIER MC, RIBOULET J (représente WERTHMANN G).

Absents excusés : DE LAUGAUSIE C, HERBERT F, ROYER G, SERRU D, VIGNON F, WERTHMANN G.

Suppléants non votants : CHABANAT MT, CLUZEL M, MEUNIER J, NICOLAS J.C.

Habitat/logement/cadre de vie: dispositif habitat / crédits 2012:

L'année 2012 voit la mise en place d'un dispositif dans le cadre du Programme Régional d'Intérêt Général 2. Une consultation est en cours pour recruter l'opérateur qui sera en charge du suivi- animation sur l'ensemble du territoire Monts et Barrages pour la période avril 2012 à décembre 2013.

Les mesures d'accompagnements de la Communauté de Communes des portes de Vassivière étaient en 2011 les suivantes :

Opérations de réhabilitation des façades et toitures :

- intervention à hauteur de 20% du montant des travaux TTC, avec un plafond de 2000 € ;
- pour les devantures, même niveau d'intervention, cumulable avec celle sur les façades.

Mise aux normes d'assainissements non collectifs :

- 10% du montant des travaux TTC, avec un plafond de 500 €.

Opération de sortie d'immeubles de l'insalubrité :

- 20% du montant des travaux TTC, avec un plafond de 2000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide la reconduction, dans les mêmes termes, pour l'année 2012 des mesures d'accompagnement du dispositif Habitat.
- indique que les crédits relatifs au financement des opérations retenues seront inscrits au budget 2012 de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Pour copie conforme
Le 16 mars 2012

Le Président,